Stratégie de Gestion des Zones Humides
sur le bassin versant de Salses-Leucate

Groupe de Travail
Potences agricoles

Compte-rendu de la réunion du 04 février 2014 à 14h30
Salle de réunion de la mairie d'Opoul-Périllos

Ordre du jour

- Objectifs :

  En vue de répondre à l'une des actions identifiée dans le Plan de Gestion de la mare d'Opoul et ses abords, il est apparu indispensable de limiter les flux issus des eaux de en provenance de la potence agricole en amont immédiat de la mare.
  L'objectif de la réunion étant d'identifier finement un projet de mise aux normes des potences agricoles de la commune.

Participants

	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	**Jean-François CARRERE** Maire d'Opoul Périllos mairie-opoul@wanadoo.fr
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	**Aurore SABENCH** Mairie d'Opoul Périllos a.sabench-mairieopoul@orange.fr
	Syndicat RIVAGE Salses-Leucate Mairie de Leucate - Rue du Docteur Sidras 11 370 LEUCATE	**Jean-Alexis NOEL** 04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr
	PMCA– Espaces naturels 11 Boulevard Saint-Assiscle - BP 20641 66006 Perpignan Cedex	**Mathieu PEREZ** (04) 68 08 64 19 m.perez@perpignan-mediterranee.org
	PMCA – Espaces naturels 11 Boulevard Saint-Assiscle - BP 20641 66006 Perpignan Cedex	**Samy SOYAH** (04) 68 08 61 74 s.soyah@perpignan-mediterranee.org
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	**Jeanne RAYNAL** Conseil municipale 06.05.06.07.54
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	**Freddy DESCHAUX** Conseil municipale
	Hôtel de Ville Le Village 66600 OPOUL PERILLOS	**Serge SANSA** Conseil municipale
	Terre de Pierres 22 avenue Pierre Estirac 66600 OPOUL PERILLOS	**Gaël CLEMENT** terre.de.pierres@rempart.com (04) 68 61 12 75

Excusés :
Marie MAILHEAU - RIVAGE

Présentation

Ce compte rendu ne saura retracer l'ensemble des échanges qui ont eu lieu durant cette réunion de manière exhaustive. Il se voudra synthétique et permettra de conditionner le résumé des orientations prises au cours de cette réunion.
Cette réunion a fait suite au Comité de Pilotage de lancement de ce Plan de Gestion où il a été présenté le Diagnostic ainsi que les actions pressenties.
L'action N°13 « Régler les problèmes liés à la potence agricole » nous a conduits à réunir ce groupe de travail.
Certains documents de travail utilisés lors de la réunion sont joints à ce compte rendu.

- La fiche action N°13 « Régler les problèmes liés à la potence agricole »
- Les fiches descriptives des deux potences actuelles (étude PMCA)
- La fiche projet (étude PMCA)

Le cadre de la réunion

Un rappel très bref du cadre dans lequel s'inscrit la réunion est rappelé sachant que tous les participants sont au fait de l'avancement de la démarche dans son ensemble.
Ce Groupe de Travail répond à une demande émanant du COPIL et d'un constat qui est apparu à travers le Diagnostic. En effet, actuellement la mare est soumise aux eaux de ruissellement issues du lessivage de la route qui elle-même reçoit les eaux issues de la potence à proximité du stade.
Cette réunion fait suite à une première prise de contact à ce sujet entre RIVAGE et PMCA qui a eue lieu le 16/01/2014.

Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Système Hydraulique (« pluvial »)

Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate

Les Actions proposées

#13 Potence agricole

La fiche action sera proposée, travaillée et construite en COPIL

Un diagnostic préalable

Un diagnostic des potences agricoles a été réalisé par Azur environnement pour le compte de PMCA en 2009.
Ce diagnostic a permis de révéler que seules 2 potences étaient aux normes sur les 50 prospectées à travers l'étude, malheureusement les deux potences d'Opoul-Périllos ne le sont pas.
Le diagnostic permet d'avoir un état précis de ces deux potences (fiches jointes à ce compte rendu).

Nous avons donc 2 potences agricoles équivalentes et **non conformes**

- Risque de pollution du milieu naturel
- Stationnement dangereux
- Remplissage uniquement
- Ecoulement sur route vers pluvial et habitations

Un pré projet

Des propositions avaient été faites suite au diagnostic, notamment à travers le remplacement des deux potences actuelles par une station de remplissage/rinçage.
Ce projet (mis en annexe de ce compte rendu) proposait une capacité d'accueil de 40 pulvérisateurs, un système de badge pour suivre les consommations d'eau.
Le choix s'était porté sur un système de traitement mobile (Phytopur) qui a l'avantage de baisser le cout de l'investissement initial mais reste relativement onéreux sur le fonctionnement. (Coûts du prestataire, épandage à la charge de la commune).
Coût de fonctionnement annuel estimé aux environs de 12 600 €HT.
Le coût de l'investissement étant estimé à 131 820€ finançable à 75%, soit un reste à charge de 33 000€ pour la commune.

Un projet révisé

La discussion s'oriente sur un système de « Phytobac », représentant un investissement plus important mais des frais de fonctionnement bien moindres.
Le procédé est plus cher car il nécessite la construction de « piscines » permettant de recueillir les effluents issus de la station de rinçage le tout étant traité par une activité microbienne au sein d'un mélange terre/paille.
Cependant les frais de fonctionnement seront bien moindres, seule une surveillance de l'hygrométrie sera nécessaire ainsi qu'un épandage tous les cinq ans (le fonctionnement pouvant être pris en charge par un agent communal).
La possibilité de créer une station pour le rinçage des machines à vendanger est écarté après évaluation du cout mis en rapport au nombre de machines à vendanger présentes sur le territoire de la commune.
La commune de Vingrau semble avoir opté pour le même genre d'installation.
Un assistant à maitrise d'œuvre devra être consulté pour identifier clairement le projet.

Les financements

Les fonds Européens ne sont que peu lisibles actuellement, cependant il est envisageable de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau. Ceux-ci sont d'ores et déjà au fait des actions menées sur la commune autour de la mare (Plan de Gestion, assainissement …).
Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales peut également se positionner sur ce genre de projet.
L'agglomération de Perpignan étudie également la possibilité d'accompagner les communes dans cette démarche.
Il est envisageable de façon relativement sereine de bénéficier d'une aide à auteur de 75% de l'investissement.

Implantation de la nouvelle potence

Le projet de 2009 proposait un site d'implantation pour la nouvelle potence, celui-ci à été mis de coté notamment pour une raison de trop grande proximité avec la Zone Humide.

L'implantation de la future potence est envisagée à proximité de la STEP, ce choix est motivé par plusieurs facteurs :

- la maitrise du foncier est déjà effective,
- l'aspect paysager ne sera que très peu affecté par ce nouvel aménagement aux vues de ceux réalisés dans le cadre de l'assainissement,
- en cas le problème de rétention des eaux de rinçage, la pente est orientée de façon à éloigner les effluents de la Zone Humide,
- les réseaux (eau/électricité) ont déjà été acheminés dans le cadre de la réalisation de la STEP, ce point permet d'éviter un surcout parfois très important pour la création de la future potence,
- un espace suffisant permettant d'accueillir la nouvelle installation estimée approximativement à 500m².

Carte de localisation des différentes potences désuètes et à venir en pages suivante.

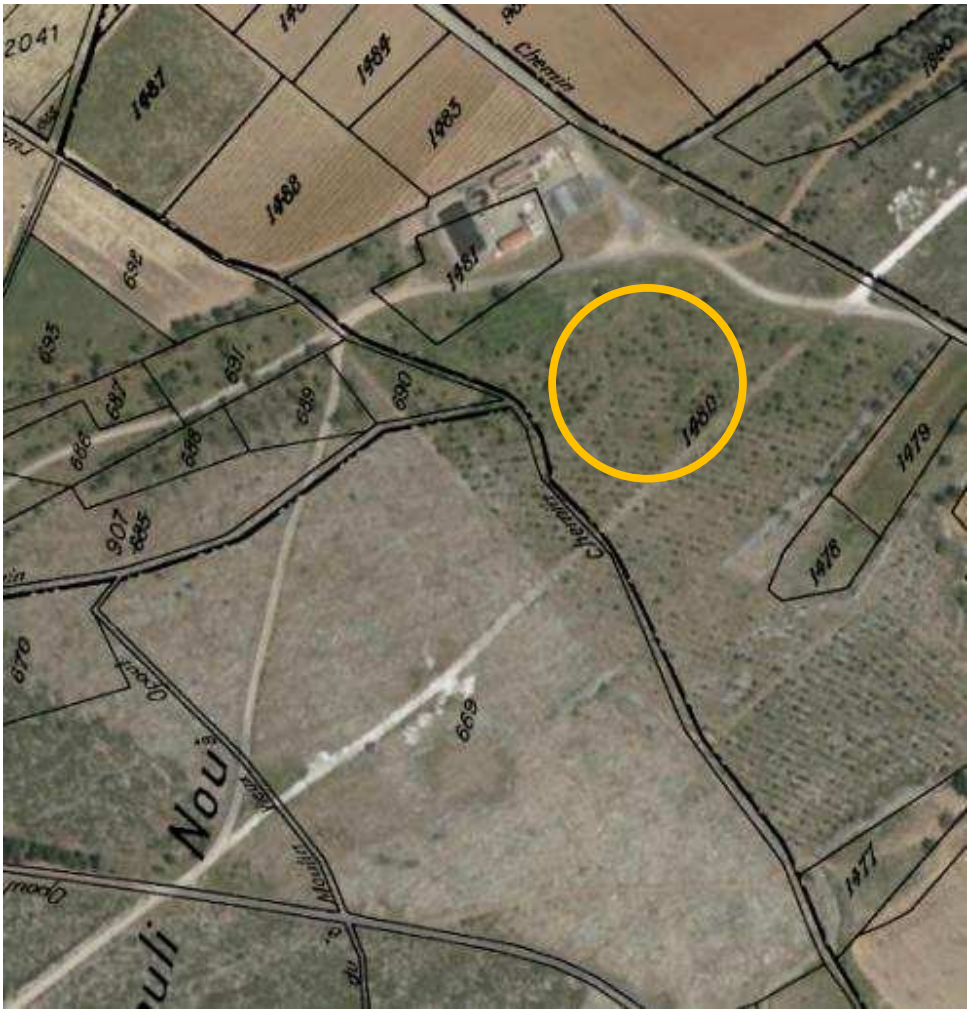

La parcelle **1480** de la section C feuille 3 est pressentie pour accueillir la nouvelle potence agricole.

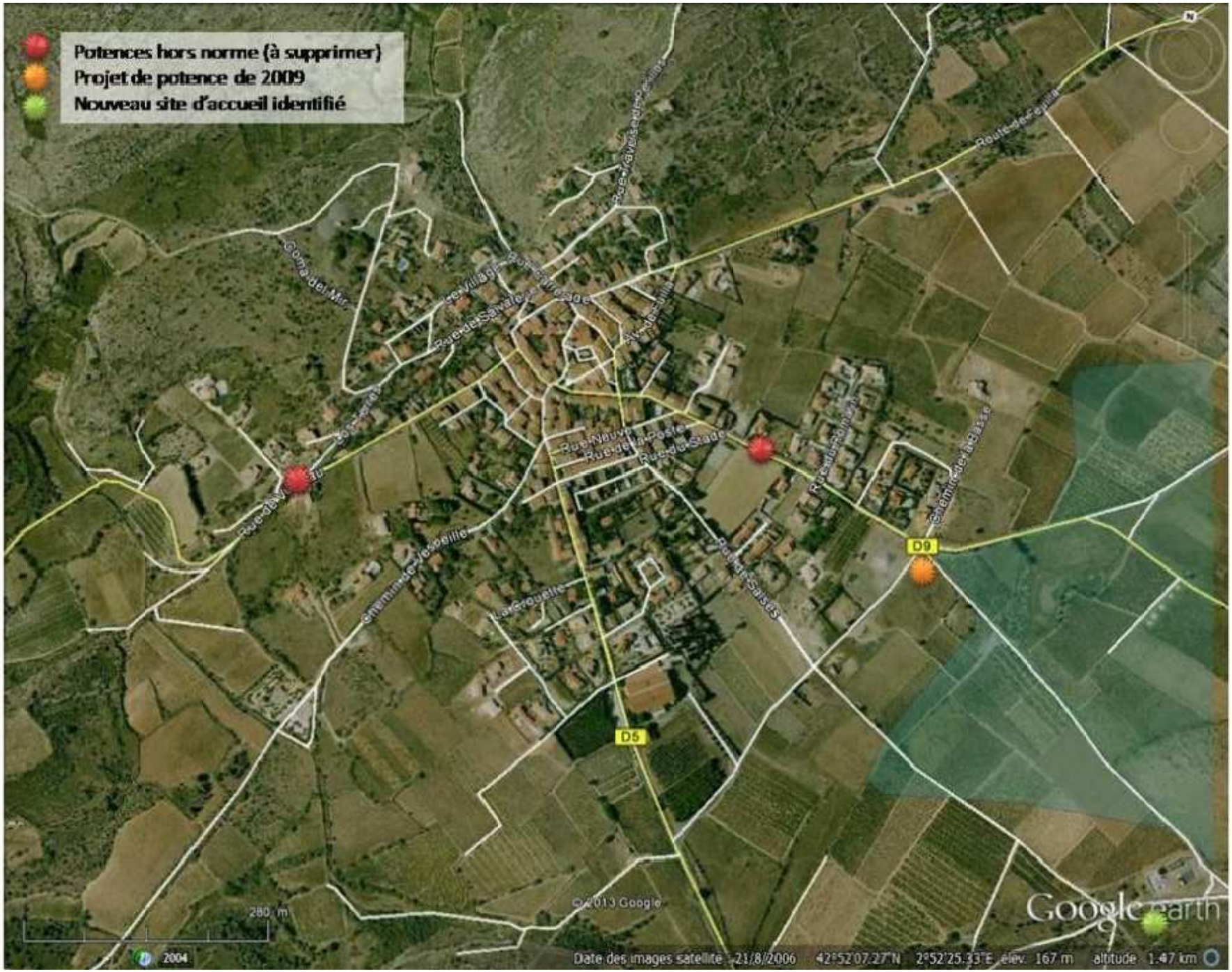
Potences hors norme (à supprimer)
Projet de potence de 2009
Nouveau site d'accueil identifié
Route de Cabestany
Rue du Village
Rue de Salvador Allende
Rue Neuve
Rue de la Poste
Rue du Stade
Rue du Moulin
Chemin de la Basse
Rue de la Vieille
Chemin de la Vieille
Les Grouettes
Rue des Saules
Cova del Mir
D9
D6
280 m
© 2013 Google
Google earth
2004
Date des images satellite : 21/8/2006 42°52'07.27"N 2°52'25.33"E élev. 167 m altitude 1.47 km

Des préconisations

En cas de non réalisation des travaux dans un futur relativement proche il est suggéré de mettre en place des mesures de limitation de la pollution sur les potences actuelles.
Ces mesures prendront la forme de l'installation d'une discontinuité hydraulique pour éviter tout risque de transfert de produits phytosanitaires dans le réseau (une cuve tampon ou un clapet anti retour peuvent aussi être envisagés).

Discussions en marge de la réunion

La démarche « zéro phyto »

Une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts est proposée à la commune par PMCA. Cette démarche volontaire pourrait permettre de prétendre à un soutien actuellement, ce qui ne sera peut être plus le cas dans les années à venir.

Une vigne pédagogique

L'une des vignes à proximité directe de la mare présente des qualités qui pourraient être mises en valeur. Une action de sensibilisation ou encore une vigne pédagogique pourrait être envisagée.
Un contact à ce sujet doit être pris avec le propriétaire de ladite parcelle.
Cet exploitant (monsieur SOLER) était d'ailleurs présent au Comité de Pilotage de lancement du Plan de Gestion et donc se trouve déjà être au fait des opérations prévues dans ce cadre.

L'Association Terre de Pierres

Dans le cadre du Plan de Gestion de la mare d'Opoul et de ses abords, deux actions concernent la mise en place ou la réfection de murets (mise en défens des extrémités de la mare & chemin d'accès au site).
La commune d'Opoul-Périllos et l'association Terre de Pierres mènent une démarche partenariale sur plusieurs actions et notamment sur le village de Périllos.
L'association Terre de Pierres semble être un partenaire privilégié de par son expérience dans le patrimoine local, son investissement dans la vie de la commune et la possibilité de réaliser des animations auprès du public.
Malgré ces atouts, une mise en concurrence est obligatoire dans le cadre de travaux réalisés sous maitrise d'ouvrage d'une collectivité telle que PMCA.
Une phase de terrain est menée en marge de la réunion potences afin de bénéficier d'un avis d'expert sur les actions envisagées dans le cadre du Plan de Gestion.

Perspectives, échéances

Le conseil municipal doit être réuni le 17/02/2014, durant celui-ci, le sujet des potences agricoles sera présenté afin de préciser la volonté de la commune. Par la suite PMCA et RIVAGE prendront une part active dans l'accompagnement de la commune sur ce projet (concertation avec les agriculteurs, relations avec les partenaires financier …).
La commune d'Opoul-Périllos en tant que maitre d'ouvrage recontactera RIVAGE et PMCA pour les suites du projet.
Je tiens à remercier l'ensemble des participants pour leur mobilisation et investissement sur ce dossier, et reste à votre entière disposition pour tout complément.

Je vous invite à consulter le document de travail présentant le diagnostic ainsi qu'une ébauche des fiches actions à l'adresse suivante :
http://rivage-salses-leucate.fr/missions/zones-humides/tableau-de-bord-de-la-strategie-de-gestion-des-zones-humides/plan-de-gestion-de-la-mare-dopoul/

Jean-Alexis NOEL - Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate
04.68.40.49.72 jean-alexis.noel@mairie-leucate.fr

FICHE 13

Régler les problèmes liés à la potence agricole

		Objectifs opérationnels concernés
Action 1	Identifier le problème & réunir les partenaires	O, …
Action 2	Accompagner la commune dans la détermination du projet	
Action 3	Etablir une concertation avec les agriculteurs	
Action 4	Accompagner la commune dans la mise en place du projet	
Action 5	Valoriser l'action	

Démarches connexes		Localisation	Domaines d'Actions :				
			Connaissance	Quantité	Valeur	Sensibilisation	Animation
SAGE	OUI 100%						
	NON 0%						
	OUI 100%						

Echéancier	Action	Priorité Faisabilité		Année 1 2013	Année 2 2014	Année 3 2015	Année 4 2016	Année 5 2017	Année 6 2018
	Action 1	1/1							
	Action 2	1/1							
	Action 3	1/2							
	Action 4	3/3				?	?	?	?
	Action 5	3/3				?	?	?	?

Contexte et justification :	Le Plan de Gestion de la mare d'Opoul s'inscrit dans un contexte général de limitation des arrivées de polluants en sa direction la gestion des effluents issus de la STEP d'une part puis ceux issus du bassin versant étant traités à travers deux autres fiches, il demeure un point noir. Il s'agit de la gestion des effluents issus des produits de rinçages liés à la présence d'une potence agricole en amont de la mare.
Description des Actions :	**Action 1 :** Une identification de la problématique liant la potence agricole et la mare d'Opoul doit être faite et mettre les acteurs concernés autour du sujet
	Action 2 : De nombreux financements accompagnent les communes dans la réfection de ce genre d'ouvrage, l'agglomération de Perpignan et le Syndicat RIVAGE peuvent se mobiliser pour épauler la commune dans la démarche.
	Action 3 : Les usagers des potences sont très majoritairement les agriculteurs de la commune, une concertation avec la profession est indispensable pour une appropriation des nouveaux aménagements (aspect technique et financier)
	Action 4 : La mise en place de l'infrastructure et la prise en main par la commune peut être accompagné par PMCA et RIVAGE
	Action 5 : Une communication auprès de la profession agricole sera a mettre en place pour un usage optimal de l'aménagement
Résultats attendus :	Mise ne place d'aménagement aux normes en vue d'éliminer les deux potences actuelles qui ne le sont pas
Difficultés pressenties :	Coûts pour la commune
Propriété foncière :	Commune
Suivi et évaluation :	Réunions techniques, réunions de concertation
Pilotage des actions :	**Maitrise d'ouvrage :** PMCA, assisté par la Commune & RIVAGE (la commune reste quand a elle maitre d'ouvrage sur les travaux de la potence**)**
Partenaires	PMCA, RIVAGE, Commune, Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau, CG, CDL, EID, CEN-LR, DDTM, DREAL-LR,

techniques pressentis :	FDC-66, GOR, Associations, …			
Moyens nécessaires :		**Humains**	**Matériels**	**Coûts (HT)**
	A1	1xPMCA & 1xRIVAGE	-	-
	A2	2xPMCA & 2xRIVAGE	-	-
	A3	1xPMCA & 1xRIVAGE	-	-
	A4	1xPMCA & 1xRIVAGE	-	**A DETERMINER**
	A5	1xPMCA & 1xRIVAGE	-	**A DETERMINER**
Cadre de mise en œuvre & Financements mobilisables :	Réalisé par la commune avec appui technique de PMCA et RIVAGE. Appui financier sollicité auprès de PMCA, du département, de l'Agence de l'Eau …			

Observations :

FICHE DESCRIPTIVE DES OUVRAGES

AIRE DE REMPLISSAGE A USAGE AGRICOLE

COMMUNE DE OPOUL PERILLOS (66)

DONNEES GENERALES - SITUATION

Commune	OPOUL PERILLOS (1)		
Localisation	Rue de Vingrau		
N° de parcelle	-	Propriétaire :	Mairie
Voie d'accès	D9 Route de Vingrau		
Année de construction	NC		
Nombre d'utilisateurs 2011	NC	Consommation eau potable 2011	579 m³

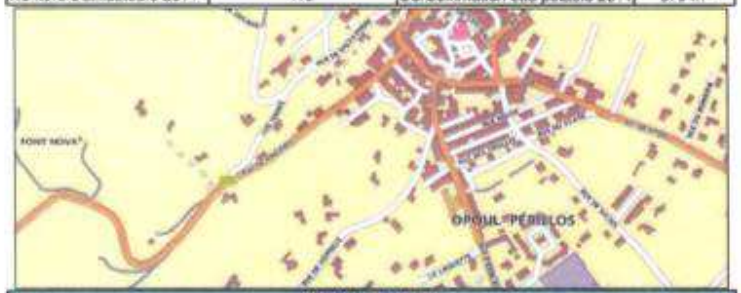

ASPECT GENERAL

	Neuf	Bon	Mauvais	Remarque
Etat voirie		X		
Etat génie civil				Pas de dalle
Etat équipements			X	

SECURITE DES UTILISATEURS

Aire à accès sécurisé	non	
Alimentation sécurisée	non	
Equipements de secours	non	
Autre...	-	Localisation non adaptée - stationnement dangereux

PHOTOS

AMENAGEMENTS / EQUIPEMENTS

Sécurisation du remplissage		
Réseau d'alimentation	Réseau eau potable	
cuve intermédiaire	non	
Clapet anti-retour	non	
Disconnecteur	non	
Volucompteur	non	
Potence de remplissage	oui	3 m
Discontinuité hydraulique		
- sur potence	non	
- sur tuyau souple	non	

Inspection terrain	
Forage privé constaté à proximité	non
Traces de pollution visible	non

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

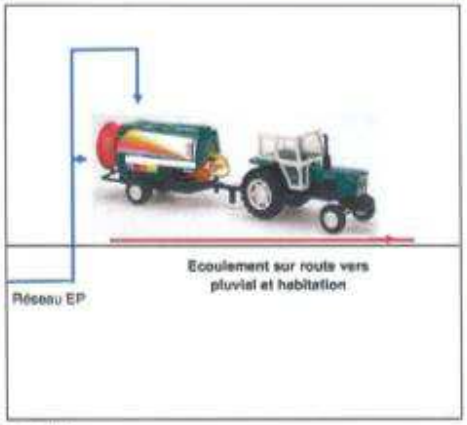

Légende

- Réseau Eau pluviale
- Réseau Eau Potable
- Réseau d'évacuation des effluents
- Dispositif dégrilleur
- Cuve Stockage
- Electrovanne

AMENAGEMENTS / EQUIPEMENTS

Utilisation de l'aire	
Possibilité d'effectuer des lavages / rinçages des pulvé ou autre matériel	oui
Stockage des effluents	non
Traitement des effluents	non
Risque de pollution du milieu naturel	oui

Confinement des effluents	
Bordure	non
Dalle béton	non
Pente	route
Stockage emballage vide	non
Local de stockage produits	non

REGLEMENTATION : Distances

Distances réglementaires	
Captage eau potable	
Distance (réglementaire >50 m PPR)	-
Cours d'eau	
Distance (réglementaire 50 m)	-
Zone inondable	
Distance (réglementaire : hors ZI)	-
Caniveaux / bouches d'égout	
Distance (réglementaire 50 m)	EU et pluvial
Propriété privée	
Distance (réglementaire 10 m)	10 m
Zone de baignade / plage	
Distance (réglementaire 100 m)	> 500 m
Zone de pisciculture	
Distance (réglementaire 100 m)	> 500 m
Zone conchylicole	
Distance (réglementaire 100 m)	> 500 m

REMARQUES

En cas de rinçage de pulvérisateurs avec la potence, les effluents s'écoule sur la route, vers le caniveau pluvial et la maison d'habitation située de l'autre côté de la route.

CONCLUSION

- ☐ Dispositif conforme sans travaux à réaliser
- ☐ Dispositif conforme avec aménagements à réaliser
- ☐ Dispositif non conforme à réhabiliter
- ■ Dispositif non conforme à abandonner

AZUR *environnement*

Société d'études en eau, assainissement et environnement

29 rue des Cisterciens - 11 100 NARBONNE - Tel : 04 68 32 11 34 - Fax : 04 68 65 18 36

azurenvironnement@wanadoo.fr

perpignan méditerranée
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

FICHE DESCRIPTIVE DES OUVRAGES

AIRE DE REMPLISSAGE A USAGE AGRICOLE

COMMUNE DE OPOUL PERILLOS (66)

DONNEES GENERALES - SITUATION

Commune	OPOUL PERILLOS (2)		
Localisation	Avenue de Fitou - stade municipal		
N° de parcelle	-	Propriétaire :	Mairie
Voie d'accès	Avenue de Fitou		
Année de construction	NC		
Nombre d'utilisateurs 2011	NC	Consommation eau potable 2011	108 m³

ASPECT GENERAL

	Neuf	Bon	Mauvais	Remarque
Etat voirie		X		
Etat génie civil				Pas de dalle
Etat équipements			X	

SECURITE DES UTILISATEURS

Aire à accès sécurisé	non	
Alimentation sécurisée	non	
Equipements de secours	non	
Autre...	-	Localisation non adaptée - **stationnement dangereux**

PHOTOS

AMENAGEMENTS / EQUIPEMENTS

Sécurisation du remplissage		
Réseau d'alimentation	Réseau eau potable	
cuve intermédiaire	non	
Clapet anti-retour	non	
Disconnecteur	non	
Volucompteur	non	
Potence de remplissage	oui	3 m
Discontinuité hydraulique		
- sur potence	non	
- sur tuyau souple	non	

Inspection terrain	
Forage privé constaté à proximité	non
Traces de pollution visible	non

AMENAGEMENTS / EQUIPEMENTS

Utilisation de l'aire	
Possibilité d'effectuer des lavages / rinçages des pulvé ou autre matériel	non
Stockage des effluents	non
Traitement des effluents	non
Risque de pollution du milieu naturel	oui

Confinement des effluents	
Bordure	non
Dalle béton	non
Pente	non
Stockage emballage vide	non
Local de stockage produits	non

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

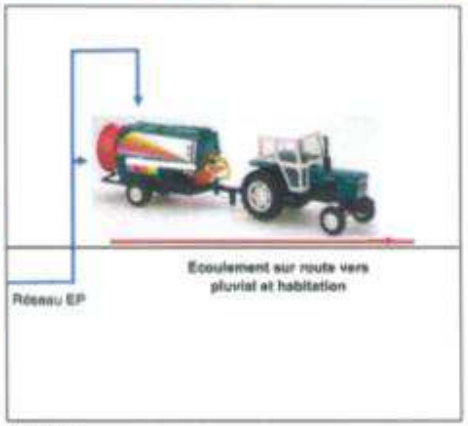

Légende

- Réseau Eau pluviale
- Réseau Eau Potable
- Réseau d'évacuation des effluents
- Dispositif dégrilleur
- Cuve Stockage
- Electrovanne

REGLEMENTATION : Distances

Distances réglementaires	
Captage eau potable	
Distance (réglementaire >50 m PPR)	-
Cours d'eau	
Distance (réglementaire 50 m)	-
Zone inondable	
Distance (réglementaire : hors ZI)	-
Caniveaux / bouches d'égout	
Distance (réglementaire 50 m)	pluvial
Propriété privée	
Distance (réglementaire 10 m)	5 m
Zone de baignade / plage	
Distance (réglementaire 100 m)	> 500 m
Zone de pisciculture	
Distance (réglementaire 100 m)	> 500 m
Zone conchylicole	
Distance (réglementaire 100 m)	> 500 m

REMARQUES

En cas de rinçage de pulvérisateurs avec la potence, les effluents s'écoule dans le caniveau pluvial (bord de route).

Potence située sur la route, stationnement gênant et dangereux

CONCLUSION

- ☐ Dispositif conforme sans travaux à réaliser
- ☐ Dispositif conforme avec aménagements à réaliser
- ☐ Dispositif non conforme à réhabiliter
- ■ Dispositif non conforme à abandonner

AZUR *environnement*
Société d'études en eau, assainissement et environnement
29 rue des Cisterciens - 11 100 NARBONNE - Tel : 04 68 32 11 34 - Fax : 04 68 65 18 36
azurenvironnement@wanadoo.fr

OPOIBI

FICHE PROJET

COMMUNE D'OPOUL PERILLOS (66)

Préconisation AZUR Environnement

DONNEES GENERALES

Personne rencontrée	Mme Sabench - Mr le maire
Activité principale	Viticulture
Nombre de viti / agri	50 utilisateurs des potences actuelles
Nombre de pulvérisateurs	50 pulvérisateurs (en forte baisse)
Installations actuelles	Potences de remplissage
Nombre	2
Risque de pollution	Oui
Priorité de réhabilitation	Priorité 1
Installation à supprimer	2
Installation à aménager	0

Type d'aire souhaitée	**Aire de remplissage/rinçage pulvé**
Utilisateurs futurs	40 (pulvérisateurs)
Potence nécessaire	2 (volonté mairie) - 1 (avis AZUR)
Alimentation en eau	Réseau Eau Potable
Sécurisation réseau	obligatoire
Sécurisation accès	Badge nominatif avec comptage
Sites disponibles	1
Scénarios étudiés	1

REMARQUES PARTICULIERES

La commune souhaite mettre en place une sécurisation de type badge avec possibilité de limiter les consommations d'eau. Définition par arrêté si possible d'un volume d'eau distribué en fonction de la superficie cultivée.

La commune a fait réaliser en 2009 une étude pour un projet d'aire de remplissage/rinçage. Le site d'implantation est à changer.

Le mode de traitement à privilégier pour la commune, d'après elle, est la prestation de service. C'est donc ce mode de traitement qui est retenu et chiffré.

DIMENSIONNEMENT : DEFINITION DES VOLUMES A TRAITER

Volume annuel à traiter :

Pulvé :	40
Ratio retenu :	1 m^3/an/pulvé
Volume :	**40 m^3/an**

Dimensionnement de l'aire :

Nombre de potence :	1
Nombre de quai de rinçage :	1
Dimension dalle béton :	**40 m^2**
Permis de construire nécessaire :	non
Déclaration de travaux :	oui

SITE D'IMPLANTATION PROPOSE

Localisation :	La Basse
Propriété :	Privé - acquisition en cours par la mairie
Accès :	Avenue de Fitou et chemin communal
Autorisation CG :	Non nécessaire
Avis DDTM :	*Non demandé - distances respectées*
Problématique :	Respecter la distance de 50m du plan d'eau
Aménagements :	Aucun aménagement particulier
Conforme arrêté 12/09/06	OUI
Proximité réseaux	Elect. : 50m / Eau potable : 50m / Télécom : 50m

PLAN IGN :

PHOTO DU SITE :

DEMARCHE REGLEMENTAIRE

Aire de lavage collective :

Les aires de lavage collective relèvent de la Rubrique 2795 de la nomenclature ICPE, elles sont soumises à :

→ DECLARATION si la consommation en eau est < 20 m^3/j
→ AUTORISATION si la consommation en eau est > 20 m^3/j

Estimation de la consommation journalière en pointe :

En période de traitement :

Hypothèse d'un lavage par pulvérisateur le même jour : soit 40 lavages
Hypothèse de conso (max) de 200 litre/lavage : soit 40x200 = **8 m^3/j**

→ **Installation soumise à DECLARATION**

SYSTEME DE TRAITEMENT

Prestation de traitement :

40 m^3/an

Modèle proposé*	PHYTOPUR	
Coût investissement :	Cuve tampon (10 m^3)	10 000 € HT
Coût déplacement :	500 € TTC/dépl.	2500 € HT/an
Coût traitement :	150 € TTC/m^3	6000 € HT/an
Coût d'exploitation	Epandage	2000 € HT/an
Avantages	Pas d'exploitation communale du système de traitement. Evacuation des déchets de traitement par le prestataire.	
Inconvénients	Réactivité du prestataire ? Effluents traités à épandre (à la charge de la commune?)	

Gestion des effluents traités en sortie du système : Epandage à la charge de la commune.

AZUR *environnement*
Société d'études en eau, assainissement et environnement
29 rue des Cisterciens - 11 100 NARBONNE - Tel : 04 68 32 11 34 - Fax : 04 68 65 18 36
azurenvironnement@orange.fr

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

FICHE PROJET

COMMUNE D'OPOUL PERILLOS (66)

Préconisation AZUR Environnement

CHIFFRAGE AIRE

	Unité	Q.	P.U.	Montant HT
1 ETUDES PREALABLES				
1a Montage dossier de demande de subvention	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
1b Dossier ICPE - Autorisation	forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
1c Aptitude du sol (perméabilité)	forfait	1	500,00 €	500,00 €
1d Etude géotechnique	forfait	0	2 000,00 €	0,00 €
1e Levé topographique / Bornage parcelle	forfait	0	1 500,00 €	0,00 €
1f Etude pour amenée elect. (consultation EDF)	forfait	1	1 500,00 €	1 500,00 €
1g Etude hydrogéologique (forage)	forfait	0	5 000,00 €	0,00 €
Sous total Etudes Préalables				6 000,00 €
2 PLATE FORME - GENIE CIVIL				
2a Amenée et repli du matériel	forfait	1	2 000,00 €	2 000,00 €
2b Voirie gravelée (terrassement, géotextile...)	m^2	100	60,00 €	6 000,00 €
2c Fouille et Déblai en terrain de toute nature	m^3	20	60,00 €	1 200,00 €
2d Regard de sortie d'aire v/c réseau de jonction	u	1	2 500,00 €	2 500,00 €
2e Béton propreté et Dallage ep 20 cm et pente	m^2	40	130,00 €	5 200,00 €
Sous total Plate-forme Génie-civil				16 900,00 €
3 EQUIPEMENT REMPLISSAGE				
3a Potence de remplissage comprenant : - Disconnecteur hydraulique, Volucompteur Rince bidon, Sécurisation (clef), Vanne	forfait	1	12 000,00 €	12 000,00 €
3b Support béton	forfait	1	1 200,00 €	1 200,00 €
3c Plus value pour sécurisation par badge nominatif	forfait	1	8 000,00 €	8 000,00 €
Sous total Equipement Remplissage				21 200,00 €
4 EQUIPEMENT RINCAGE PULVERISATEURS				
4a Local technique	forfait	1	9 000,00 €	9 000,00 €
4b Aménagement arrivée d'eau comprenant :	forfait	1	9 500,00 €	9 500,00 €
4c - Cuve, surpresseur, pompes, réservoir...	forfait			
4d Panier dégrilleur dans regard (Fourniture et Pose)	forfait	1	1 500,00 €	1 500,00 €
4e Séparateur débourbeur (Fourniture et Pose)	forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
4f Vanne automatique	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
4g Clôture - portail	forfait	1	9 000,00 €	9 000,00 €
4h Eclairage	forfait	1	3 500,00 €	3 500,00 €
Sous total Equipement Rinçage pulvérisateurs				38 000,00 €
5 RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES				
5a Canalisation d'amenée de l'eau à créer	ml	50	110,00 €	5 500,00 €
5b Piquage canalisation existante	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
5c Création d'un forage	forfait	0	PM	PM
Sous total Raccordements hydrauliques				6 500,00 €
6 RACCORDEMENTS ELECTRIQUES				
6a Raccordement électrique	forfait	1	PM	PM
6b Amenée du réseau électrique sous chaussée	ml	50	105,00 €	5 250,00 €
6c Amenée du réseau électrique hors chaussée	ml	0	70,00 €	0,00 €
6d Armoire électrique	forfait	1	6 000,00 €	6 000,00 €
Sous total Raccordements électriques				11 250,00 €
Sous total Aire de remplissage/rinçage pulvérisateurs + lavage MAV				**99 850,00 €**
SOUS TOTAL + 20% divers, imprévus, Moe				**119 820,00 €**

CHIFFRAGE TRAITEMENT

7 TRAITEMENT PHYTOSANITAIRE				
7a Cuve tampon	forfait	1	10 000,00 €	10 000,00 €
Coût de fonctionnement annuel				*+ 10 500 € HT/an*
SOUS TOTAL + 20% divers, imprévus, Moe				**12 000,00 €**

Coût de fonctionnement annuel (+ 20% divers , imprévus) + 12 600 € HT/an

AZUR *environnement*
Société d'études en eau, assainissement et environnement
29 rue des Cisterciens - 11 100 NARBONNE - Tel : 04 68 32 11 34 - Fax : 04 68 65 18 36
azurenvironnement@orange.fr

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

FICHE SYNTHESE

COMMUNE D'OPOUL PERILLOS (66)

1. Etat actuel :

Installations actuelles :	Potences de remplissage
Installation conforme :	Non
Risque de pollution :	Oui
Priorité de réhabilitation :	1B

Projet envisagé :	Aire de remplissage / rinçage des pulvérisateurs

2. Subventions possibles :

	Remplissage	Remplissage / Rinçage pulvé	+ lavage MAV
AE	-	75%	30% (sur la part MAV)
CG	10%	-	-

3. Coût Projet - Investissement et fonctionnement :

INVESTISSEMENT

	Etudes - Génie-Civil - Equipements	Proposition de Traitement Phytosanitaire	TOTAL HT
	Aire de remplissage / rinçage	*Prestation de traitement*	
Total HT	119 820,00 €	12 000,00 €	131 820,00 €
Taux de subvention maximal	*75%*	*75%*	
Subvention maximale accordée	89 865,00 €	9 000,00 €	98 865,00 €
Part restant à financer Commune (+ possibilité d'un financement PMCA à définir)	**29 955,00 €**	**3 000,00 €**	**32 955,00 €**

FONCTIONNEMENT

Coûts de fonctionnement annuels - Part utilisateurs	*Coûts de maintenance de l'aire inclus dans les coûts de fonctionnement du système de traitement*	12 600,00 €	12 600 € HT/an
	Coûts des conso en eau potable : Prix de l'eau[1] : 2,36 €/m³ Conso remplissage[2] : 2 m³/ha Total hectares commune[3] : 412 ha	4,72 € HT/ha	1 945 € HT/an

Les consommations en électricité ne sont pas prises en compte dans les chiffrages et seront à la charge de la commune ou des utilisateurs (à définir).

40 utilisateurs considérés donc →

Participation annuelle des utilisateurs	315,00 € HT/an
	4,72 € HT/ha

A multiplier par le nombre d'hectares traités pour chaque utilisateur.

Sous réserve de l'accord des subventions !

AZUR *environnement*
Société d'études en eau, assainissement et environnement
29 rue des Cisterciens - 11 100 NARBONNE - Tel : 04 68 32 11 34 - Fax : 04 68 65 18 36
azurenvironnement@orange.fr

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

NOTICE DE LECTURE

Code couleur :

Le code couleur permet de croiser rapidement les totaux de la fiche synthèse avec les totaux définis dans les fiches projet.

Coût d'investissement total pour les études préalables, le génie civil, les équipements liés à l'aire de rinçage
Coût d'investissement total pour le traitement des effluents phytosanitaire suivant le type de traitement

Subventions pouvant être accordées suivant le type de projet retenu

Priorité de réhabilitation 1
Priorité de réhabilitation 2
Priorité de réhabilitation 3

€ HT Coût de fonctionnement annuel du système de traitement des effluents phytosanitaires

Note : les totaux hors taxe comprennent une plus value de 20% pour prendre en compte les frais divers, imprévus et de maîtrise d'œuvre.

[1] **Prix de l'eau** : le prix de l'eau est considéré sans redevance assainissement puisque la future aire ne sera pas raccordée au réseau d'eaux usées.

[2] **Consommation remplissage** : un ratio de consommation de 200 L/ha est considéré pour le traitement phytosanitaire, le nombre de traitement est en moyenne de 10 par an, soit une consommation totale annuelle pour le remplissage de $2m^3$/ha. La consommation due au rinçage est de 1 m^3/pulvérisateur/an, elle dépend du nombre de pulvérisateurs par viticulteur. Elle n'est pas prise en compte dans la fiche synthèse mais représente un coût supplémentaire de 2,36 € HT/pulvérisateur/an.

[3] **Total hectares commune** : la surface considérée est la surface totale agricole utilisée sur la commune comprenant la vigne, les vergers, les pépinières.